



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 31 mars 2025*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**Objet : Attribution par la CAO - Avenant n° 1 - Lot 1 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire**

**L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 31 mars à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.**

**PRÉSENTS :**

Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Linda PIPERI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGIO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Jean ZUCCARELLI

**ONT DONNE POUVOIR :**

Gilles BATTISTI à Jean-Jacques BIAGGINI  
Marie-Christine BERTOLUCCI à Marie-Dominique GIAMARCHI  
Carulina COLOMBANI à Serge LINALE  
Emmanuelle de GENTILI à Paul TIERI  
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGIO  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Philippe PERETTI à Mattea LACAVE  
Christelle TIMSIT à Ivana POLISINI  
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Florence LOMBARDO  
Julien MORGANTI à Pierre Baptiste SIMONI

**ABSENTS :**

Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**Objet : Attribution par la CAO - Avenant n° 1 - Lot 1 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°24011DTIST - Lot n°1 Terrassement / Soutènement, notifié le 20/12/2024 à la SAS Terrassements Corse « TERRACO », sises 20213 Folelli (SIRET : 397 996 349 00056) pour un montant initial de 145 225 € HT ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°), R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 10 900 € HT correspondant à une augmentation de 7.51 % par rapport au montant du marché initial ;

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Vu la prise d'acte du Bureau communautaire ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE (A la majorité) – Contre : M. Morganti**

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'approuver l'avenant n°1 au marché n°24011DTIST – Lot 1 afin d'arrêter les travaux supplémentaires rendus nécessaires en cours d'exécution pour un montant total de 10 900 € HT ;

**AUTORISE**

Le Président à signer l'avenant, ci-annexé, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

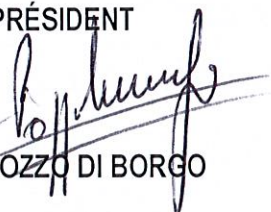
**DIT**

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3032 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

  
Louis POZZO DI BORGO